



N° de résolution
ou annotation

Rés.24-02-2025

Rés.25-02-2025

Province de Québec
Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts
Comté de Maskinongé

Une séance ordinaire des membres du Conseil Municipal a eu lieu
lundi **le 3 février 2025 à 19h30.**

À laquelle étaient présents :

- Madame Nancy Johnson
- Monsieur Pierre Picotte
- Madame Mélanie Lacoursière
- Madame Lorraine L. Lambert
- Monsieur Alexis Charbonneau

Madame Maryse Allard, greffière-trésorière était présente.
Formant quorum sous la présidence de Monsieur Michel Bourassa, maire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière appuyée par madame Nancy Johnson et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté avec la mention que l'item « Varia » demeure ouvert et d'ajouter les items suivants :

- 18.1 Dossier : Remplacement des services rue Notre-Dame autorisation de paiement décompte # 3;
18.2 Distribution d'arbres dans le cadre du mois de l'arbre.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANTÉRIEURES

La conseillère au siège #6, madame Mélanie Lacoursière s'est abstenue de voter puisqu'elle était absente à la séance du 13 janvier 2025.

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 et de la séance extraordinaire du 27 janvier 2025 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau
Appuyée par madame Lorraine L. Lambert
Et unanimement résolu :

- que le conseil approuve les procès-verbaux des séances précédentes.

PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

DÉBOURSÉS DU MOIS DE JANVIER 2025		
CHÈQUES	23 870 à 23 889	97 308.51\$
DÉPÔTS DIRECTS		
SALAIRES	1 à 5	194 292.19\$
LISTE DES COMPTES À PAYER		
CHÈQUES	23 890 à 23 911	43 333.26\$
DÉPÔTS DIRECTS	501736 à 501790	509 170.62\$

CERTIFICATION DES DISPONIBILITÉS DE FONDS

Je soussignée, greffière-trésorière, certifie par la présente, que des fonds sont disponibles pour les dépenses ci-dessus mentionnées.

Maryse Allard, greffière-trésorière



N° de résolution
ou annotation

Rés.26-02-2025

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte
Appuyé par monsieur Alexis Charbonneau
Et unanimement résolu :

- d'approuver les dépenses ci-dessus.

CORRESPONDANCE

❖ ***MRC de Maskinongé***

07-01-2025

Appel de projets culturels dans le Fonds Commun de vitalisation de la MRC de Maskinongé.

❖ ***Ministère des Finances du Québec***

07-01-2025

Décision du ministre des Finances afin d'adjuger l'émission des billets de la Municipalité de la paroisse de Saint-Alexis-des-Monts, au montant de 997 100\$.

❖ ***Ministère des Transports et de la Mobilité durable***

22-01-2025

Résolution 204-09-2024 – Effectuer une étude pour réduire les accidents.

DÉPÔT DE RAPPORT-GESTION CONTRACTUELLE

La greffière-trésorière dépose le rapport annuel sur le règlement de gestion contractuelle pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et la liste des contrats de 2 000\$ et plus cumulant 25 000\$ pour l'année 2024 pour que les élus en prennent connaissance. Les documents sont également accessibles sur le site web de la municipalité.

Rés.27-02-2025

MOTION DE FÉLICITATIONS

Il est unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts tient à transmettre toutes ses félicitations à monsieur Raphaël Picard qui a été sélectionné dans la LBMQ par les Cascades Go Sport de Shawinigan.

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, les membres du Conseil municipal le félicitent pour sa sélection et lui souhaitent la meilleure des chances pour la prochaine saison et pour la suite de sa carrière.



N° de résolution
ou annotation

Rés.28-02-2025

INSCRIPTION - CONGRÈS ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) 2025

CONSIDÉRANT que le congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec aura lieu du 18 au 20 juin 2025;

CONSIDÉRANT la qualité et la pertinence des formations offertes, conçues et adaptées spécifiquement pour les fonctions occupées par les membres de l'ADMQ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Nancy Johnson

Appuyée par madame Lorraine L. Lambert

Et unanimement résolu :

- d'autoriser l'inscription du directeur général et de la greffière-trésorière au Congrès 2025 de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu à Québec du 18 au 20 juin 2025;
- que les frais d'inscription, de séjour et de déplacements, soient défrayés par la municipalité.

Rés.29-02-2025

INSCRIPTION TOURNÉE DE ZONE 2025

CONSIDÉRANT les diverses modifications législatives et réglementaires concernant la gestion contractuelle et les vérifications devant être faites en matière d'octroi de contrat par les organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QU'une formation est offerte par l'ADMQ lors de la Tournée de zone 2025 à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte

Appuyée par madame Mélanie Lacoursière

Et unanimement résolu :

- d'inscrire la greffière-trésorière et le directeur général à la Tournée de zone 2025 de l'ADMQ qui aura lieu le 30 avril 2025 pour un montant de 390\$ (taxes en sus) par personne.

Rés.30-02-2025

MODIFICATION AU CALENDRIER 2025 DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire apporter une modification au calendrier initial des séances ordinaires de 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau

Appuyée par madame Nancy Johnson

Et unanimement résolu :

- que le calendrier des séances ordinaires soit modifié de la façon suivante :



N° de résolution
ou annotation

La séance ordinaire initialement prévue le 3 mars 2025 est repoussée au 10 mars 2025

- Lundi le 13 janvier 2025
- Lundi le 03 février 2025
- **Lundi le 10 mars 2025**
- Lundi le 07 avril 2025
- Lundi le 05 mai 2025
- Lundi le 02 juin 2025
- Lundi le 07 juillet 2025
- Lundi le 04 août 2025
- Mardi le 02 septembre 2025
- Lundi le 06 octobre 2025
- Lundi le 10 novembre 2025
- Lundi le 01 décembre 2025

- qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Rés.31-02-2025

NOMINATION VÉRIFICATEURS EXTERNES- ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions du Code municipal, le conseil municipal doit procéder à la nomination d'un vérificateur externe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière

Appuyé par madame Lorraine L. Lambert

Et unanimement résolu :

- de confier le mandat de vérification externe pour l'exercice financier 2024 à la compagnie Stéphane Bérard, CPA.

Rés.32-02-2025

AUTORISATION SIGNATURE TRANSACTION-QUITTANCE DOSSIER 410-22-002398 -217

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts doit procéder au paiement de la somme due à la Commission des normes, de l'équité et de la sécurité au travail dans le dossier de Cour 410-22-002398-217 lui donnant quittance complète et finale;

Il est proposé par madame Nancy Johnson

Appuyé par monsieur Pierre Picotte

Et unanimement résolu :

- d'autoriser la greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, la transaction-quittance qui autorise le règlement hors cour avec la Commission des normes, de l'équité et de la sécurité au travail du dossier de Cour 410-22-002398-217.

Rés.33-02-2025

CONCOURS HOCKEYVILLE KRAFT 2025 – APPUI À LA CANDIDATURE DE L'ARÉNA DE SAINT-BONIFACE

ATTENDU QUE le concours Hockeyville Kraft 2025 offre la chance de remporter une subvention de **250 000 \$** pour la rénovation d'un aréna ainsi que l'accueil d'un **match de présaison de la Ligue nationale de hockey (LNH)** ;

ATTENDU QUE la candidature de l'aréna de Saint-Boniface représente une occasion exceptionnelle de valoriser le hockey, les valeurs communautaires et



N° de résolution
ou annotation

Rés.34-02-2025

l'esprit régional en Mauricie;

ATTENDU QUE le soutien des villes /municipalités de la région est essentiel pour maximiser les chances de succès de cette candidature en mobilisant leurs citoyens et partenaires;

Il est unanimement résolu :

-QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts appuie actuellement la candidature de l'aréna de Saint-Boniface dans le cadre du concours Kraft Hockeyville 2025;

-QUE la municipalité sensibilise Saint-Alexis-des-Monts ses citoyens à l'importance de cette candidature en diffusant les outils de communication mis à disposition par Saint-Boniface (affiches, publications, vidéos promotionnelles);

-QUE la municipalité encourage ses citoyens à participer activement en partageant des histoires, photos et commentaires sur la page officielle de la candidature, ainsi qu'en votant massivement les **4 et 5 avril 2025** ;

-QUE la présente résolution soit transmise à la municipalité de Saint-Boniface pour soutenir leurs démarches et démontrer l'appui régional à ce projet collectif.

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS 2025

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu(es) de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive***;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge** »;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs **concitoyennes et concitoyens**;

EN CONSÉQUENCE :

Il est unanimement résolu :

- que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts proclame la ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge** ».



N° de résolution
ou annotation

Rés.35-02-2025

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES : DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Maskinongé a été adopté le 8 août 2018 par la résolution numéro 250/08/18;

CONSIDÉRANT la demande de modification au schéma de couverture de risques incendie acheminée au ministère de la sécurité publique le 19 avril 2023 par la résolution 88/04/2023;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie Chapitre S- 3.4 stipule que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un Schéma de couverture de risques incendie doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière

Appuyée par madame Nancy Johnson

Et unanimement résolu :

- d'autoriser le dépôt du rapport d'activités incendie pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024, de le transmettre à la MRC de Maskinongé, accompagné de la présente résolution, afin qu'elle l'achemine au ministère de la Sécurité publique.

Rés.36-02-2025

AUTORISATION DEMANDE D'APPEL D'OFFRES-LOCATION/ACQUISITION D'UN CHARGEUR SUR ROUES

CONSIDÉRANT QUE le chargeur sur roues actuel est désuet et demande de déboursier des frais considérables pour le maintenir en fonction;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit être en mesure d'avoir la machinerie à disposition afin de répondre aux besoins des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE cet investissement a été planifié et budgété pour l'exercice financier 2025;

CONSIDÉRANT le cadre légal municipal qui doit être respecté;

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte

Appuyé par monsieur Alexis Charbonneau

Et unanimement résolu :

- d'autoriser le lancement d'appel d'offres pour la location/ acquisition d'un chargeur sur roues afin de répondre aux besoins des travaux publics.



N° de résolution
ou annotation

Rés.37-02-2025

ACQUISITION D'UN RÉSERVOIR D'HUILES USÉES

CONSIDÉRANT QUE le service de mécanique des travaux publics désire procéder à l'achat d'un réservoir d'huiles usées;

CONSIDÉRANT QUE cet achat a été planifié et budgété pour l'exercice financier 2025;

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière
Appuyée par madame Nancy Johnson
Et unanimement résolu :

- de procéder à l'achat d'un réservoir d'huiles usées pour un montant 3 150\$ (taxes en sus).

Rés.38-02-2025

TRAVAUX PUBLICS ET ESPACES PUBLICS ET PARCS - ACQUISITION D'UN TRACTEUR

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'acquérir un nouveau tracteur qui permettra de répondre aux besoins du service des travaux publics et également ceux des espaces publics et parcs (EPEP);

CONSIDÉRANT QUE cet investissement permettra de faciliter l'entretien des patinoires, de d'effectuer le contrat de fauchage avec le Ministère des Transports et d'autres travaux liés aux 2 services;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu demande de prix auprès de fournisseurs;

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau
Appuyé par monsieur Pierre Picotte
Et unanimement résolu :

- d'autoriser l'acquisition d'un tracteur de marque Kioti, modèle NX5010HC, de la compagnie Équipements G. Gagnon Inc. pour un montant de 43 500\$ (taxes en sus) selon la soumission 1490 datée du 28 janvier 2025;
- d'emprunter un montant de 43 500\$ plus 50% de la TVQ au fonds de roulement;
- que le terme de l'emprunt soit de 5 ans.

Rés.39-02-2025

DOSSIER : REMPLACEMENT DES SERVICES RUE NOTRE-DAME AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE # 3

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement du service d'ingénierie de la MRC de Maskinongé pour le décompte progressif no 3 de la compagnie Généreux Construction Inc. pour les travaux de remplacement des service rue Notre-Dame;



N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert
Appuyé par monsieur Alexis Charbonneau
Et unanimement résolu :

- d'autoriser le paiement du décompte #3, au montant de 157 519.42\$ (taxes incluses) à la compagnie Généreux Construction Inc., dans le dossier des travaux de remplacement des services rue Notre-Dame.

Rés.40-02-2025

MANDAT -CARACTÉRISATION DÉTAILLÉE DES HERBIERS AQUATIQUES DU LAC LAMBERT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts désire réaliser la caractérisation complète des herbiers aquatiques présents dans la zone littorale du Lac Lambert pour 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette caractérisation est prévue dans le programme de suivi des lacs de l'OBVRLY et permettra de comparer la composition des communautés de plantes aquatiques et leur étendue avec les résultats obtenus en 2010;

CONSIDÉRANT QU'une proposition des coûts reliés à ce projet a été transmise à la Municipalité par l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY);

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière
Appuyée par madame Nancy Johnson
Et unanimement résolu :

- d'octroyer le mandat à l'OBVRLY afin de réaliser la caractérisation complète des herbiers aquatiques présents dans la zone littorale du Lac Lambert pour un montant de 8 220 \$ (taxes en sus).

Rés.41-02-2025

MANDAT - ÉLABORATION DU PLAN DIRECTEUR DU LAC LAMBERT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts désire réaliser l'élaboration du plan directeur du lac Lambert pour 2025;

CONSIDÉRANT QUE le plan directeur représente un outil de gestion facilitant la communication et la coordination entre les acteurs de l'eau du territoire, notamment entre les associations de lac et la Municipalité;

Il est proposé par monsieur Alexis Charbonneau
Appuyée par madame Lorraine L. Lambert
Et unanimement résolu :

- d'octroyer le mandat à l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY) afin de procéder à l'élaboration du plan directeur du lac Lambert pour un montant de 4 680\$ (taxes en sus).

Rés.42-02-2025

MANDAT -BALISAGE ET ANALYSE DE LA CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE DES BANDES RIVERAINES DE LOTS RIVERAINS DE LA RIVIÈRE-DU-LOUP

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté un règlement sur les bandes riveraines en 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'analyse de la conformité réglementaire des bandes riveraines de lots riverains de la Rivière-du-Loup;



N° de résolution
ou annotation

Rés.43-02-2025

Il est proposé par madame Nancy Johnson
Appuyé par monsieur Pierre Picotte
Et unanimement résolu :

- d'octroyer le mandat à l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY) pour l'analyse de la conformité réglementaire des bandes riveraines de la Rivière-du-Loup.

MISE À NIVEAU POSTES DE POMPAGE (DES CHALETS, ROXANNE, NOUVELLE-FRANCE)

CONSIDÉRANT la vétusté du réseau d'égout;

CONSIDÉRANT QUE les stations datent de plus de 20 ans;

CONSIDÉRANT QUE la précarité du système nous laisse dans l'incertitude;

CONSIDÉRANT QUE cet investissement a été planifié et budgété pour l'exercice financier 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière
Appuyé par monsieur Alexis Charbonneau
Et unanimement résolu :

- de procéder à la mise à niveau de certaines stations de pompage (des Chalets, Roxanne, Nouvelle-France) afin d'améliorer notre système de traitement des eaux usées de la compagnie Automatisation JRT Inc. de Québec pour un montant de 48 250\$ (taxes en sus) tel que décrit dans la soumission JRT-250102 du 17 janvier 2025.
- qu'un montant de 40 000\$ soit emprunté au fond de roulement et la balance du projet soit prise dans le fond général;
- que le terme de l'emprunt au fond de roulement soit de 5 ans.

Rés.44-02-2025

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION ANNA-MILOT (OMH) PRÉSENTATION DU BUDGET 2025

CONSIDÉRANT QUE l'Office Municipal d'Habitation Anna-Milot a déposé son budget d'opération pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit participer à 10% de ce budget pour la portion représentant l'OMH de Saint-Alexis-des-Monts, soit l'immeuble no. 2113 et présenter ce budget au conseil;

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert
Appuyé par monsieur Alexis Charbonneau
Et unanimement résolu :

- d'approuver le budget de l'OMH Anna-Milot, pour l'année 2025.

Rés.45-02-2025

MANDAT À UN NOTAIRE – MODIFICATIONS PARCELLE DE TERRAIN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit acquérir une parcelle de terrain afin de régulariser l'empiètement du chemin du Moulin face à la propriété de L. Bernardin Lemay et Fils soit une partie du lot 4 977 963 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan



N° de résolution
ou annotation

Rés.46-02-2025

Il est proposé par madame Nancy Johnson
Appuyé par monsieur Pierre Picotte
Et unanimement résolu :

- de mandater un notaire pour la parcelle de terrain que la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts doit acquérir afin de régulariser l'empiètement du chemin du Moulin vis-à-vis la propriété de L. Bernardin Lemay et fils.

DISTRIBUTION D'ARBRES DANS LE CADRE DU MOIS DE L'ARBRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire organiser une activité, dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts, mise sur pied par l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire consolider ses efforts pour compenser ses émissions de carbones et réussir à répondre à ses engagements de carboneutralité;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière
Appuyée par madame Nancy Johnson
Et unanimement résolu :

- d'autoriser M. Patrick Baril, directeur de l'aménagement et de l'urbanisme, à commander des plants d'arbres auprès de l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice, dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts 2025 et d'assurer la gestion du projet en lien avec la distribution des plants au nom de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts.

Rés.47-02-2025

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE MASKINONGÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire apporter des améliorations à ses infrastructures de loisirs et de sports afin de les rendre plus attrayantes et plus sécuritaires;

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière
Appuyée par madame Nancy Johnson
Et unanimement résolu :

- que le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière à la MRC de Maskinongé, dans le cadre du programme de la politique de soutien aux projets structurants (PSPS) pour un projet d'amélioration des infrastructures de loisirs et de sports;
- que madame Jessica Lachance, directrice des loisirs du tourisme et de la vie communautaire, soit autorisée à signer tous les documents relativement à cette demande.

Rés.48-02-2025

OCTROI DE CONTRAT : RÉFECTION TOITURE SALLE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT le besoin en réfection de la toiture de la salle communautaire située au 109, rue de l'Hôtel-de-Ville;

CONSIDÉRANT les demandes de prix faites auprès de fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été planifié et budgété pour l'exercice



N° de résolution
ou annotation

financier 2025;

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte
Appuyé par monsieur Alexis Charbonneau
Et unanimement résolu :

- d'octroyer le contrat pour la réfection de la toiture de la salle communautaire située au 109, rue de l'Hôtel-de-Ville à la compagnie Les Constructions Sébastien Lessard inc. de Charette pour un montant de 12 000\$ (taxes en sus).

Rés.49-02-2025

DÉPÔT DE LA PHASE 2 DU PROJET « ENFANT NATURE »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts désire procéder au dépôt d'une demande de soutien financier pour la phase 2 du projet « Enfant Nature » en collaboration avec le CUISSS-MCQ et Maski en forme;

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière
Appuyée par madame Nancy Johnson
Et unanimement résolu :

- d'autoriser madame Jessica Lachance, directrice des loisirs, du tourisme et de la vie communautaire à déposer une demande de soutien financier pour la phase 2 du projet « Enfant Nature » et de signer tous les documents relatifs à cette demande.

Rés.50-02-2025

AUTORISATION À LA MAISON DE JEUNES AU BOUT DU MONDE POUR LA TENUE D'UN BARRAGE ROUTIER LE SAMEDI 12 JUILLET 2025

CONSIDÉRANT QUE la Maison de Jeunes Au Bout du Monde désire tenir un barrage routier dans les rues de la municipalité afin de recueillir des fonds pour les différentes activités qu'elle organise;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts soutient la Maison de Jeunes et l'encourage dans l'accomplissement de sa mission auprès des jeunes de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert
Appuyée par madame Nancy Johnson
Et unanimement résolu :

- d'autoriser la Maison de Jeunes Au Bout du Monde à tenir un barrage routier le samedi 12 juillet 2025 à l'intersection des rues Notre-Dame et Saint-Pierre. La tenue du barrage routier est conditionnelle à l'acceptation par la Sûreté du Québec et le Ministère des Transports.

Rés.51-02-2025

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC LAMBERT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts a reçu une demande d'aide financière de la part de l'Association pour la protection du lac Lambert pour l'installation d'une affiche de sensibilisation aux plantes exotiques envahissantes;

Il est proposé par madame Mélanie Lacoursière
Appuyée par madame Nancy Johnson
Et unanimement résolu :



N° de résolution
ou annotation

- d'octroyer une aide financière non récurrente de 225\$ à de l'Association pour la protection du lac Lambert pour l'installation d'une affiche de sensibilisation aux plantes exotiques envahissantes.

Le Conseil prend bonne note des questions posées par les personnes présentes et Monsieur le maire répond aux questions. Les réponses qui ne peuvent être données ce jour le seront lors d'une prochaine assemblée.

Rés.52-02-2025

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Lorraine L. Lambert et unanimement résolu, que l'assemblée soit levée.

Maire

Greffière-trésorière

« Je, Michel Bourassa, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

